

Syndicat historique et apolitique du corps des magistrats administratifs, le Syndicat de la juridiction administrative (SJA) mène une action syndicale centrée sur la défense du service public de la justice administrative. Le SJA défend une conception exigeante et réaliste de l'action syndicale, pour la défense de la justice administrative et des magistrats et magistrats administratifs. Il recherche des positions à la fois consensuelles et concertées au sein du corps et constructives auprès de ses interlocuteurs, pour obtenir des résultats concrets.

Les positions du SJA sont celles définies par l'ensemble de ses adhérentes et adhérents, réunis en Congrès :

Pour une justice administrative indépendante et unie

- un statut constitutionnel pour la justice administrative
- la création d'un corps unique de magistrats administratifs
- un conseil supérieur de la juridiction administrative, paritaire et indépendant
- la préservation de la spécificité et de la solennité de l'acte de juger
- les attributs symboliques nécessaires : salles d'audience, port de la robe

Pour une justice administrative de qualité

- des conditions de travail satisfaisantes et sécurisées
- une charge de travail raisonnable
- le maintien de la norme comme plafond et avec défalcation
- des recrutements supplémentaires
- la défense de la place de la collégialité
- la préservation du rôle du rapporteur public

Pour une justice administrative attractive

- une meilleure prise en compte des situations personnelles et familiales
- une mobilité professionnelle adaptée à nos fonctions et non discriminante
- la fin du décrochage statutaire
- une protection contre le harcèlement, la discrimination et toutes les violences
- une justice administrative exemplaire pour l'égalité professionnelle
- une rémunération conforme aux responsabilités exercées
- une gestion prévisionnelle et un accompagnement individualisé des carrières



En 2026, le SJA s'investit en particulier :

Pour une justice irréprochable

La justice administrative doit être respectée et protégée des attaques et de ses fragilités statutaires ; elle doit être exemplaire dans son rôle et son comportement.

Pour une charge de travail raisonnable

Quand la charge de travail est insoutenable, elle doit être collectivement maîtrisée et individuellement plafonnée.

Pour une justice de qualité au service de l'État de droit

Pour remplir sa mission essentielle et préserver l'État de droit, la justice administrative doit conserver la collégialité et être rendue dans un cadre contentieux lisible et préservé.

Pour l'équilibre vie privée / vie professionnelle

Protéger la qualité de la justice, c'est prendre soin des magistrats et des magistrats, en assurant le respect des situations personnelles et en garantissant le droit au repos et les droits sociaux.

Pour une action syndicale concrète et efficace

Représentatif, démocratique, exigeant : le SJA promeut un syndicalisme concret et utile pour l'ensemble des magistrats et des magistrats.